



CONSEIL DE DIRECTION
90^{ème} session
Rome, 9-11 mai 2011

UNIDROIT 2011
C.D. (90) 5 a)
Original: français
avril 2011

Point No. 6 de l'ordre du jour: Opérations sur les marchés de capitaux
interconnectés et transnationaux -

**a) Convention d'UNIDROIT sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés:
suivi et promotion**

(Note préparée par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Finalisation du Commentaire officiel sur la Convention d'UNIDROIT sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés et compte rendu des activités de suivi et de promotion</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Voir le paragraphe 9 ci-dessous</i>
<i>Mandat</i>	<i>Programme de travail 2011-2013</i>
<i>Degré de priorité</i>	<i>Promotion des instruments - Non prioritaire</i>
<i>Etat</i>	<i>Calendrier respecté</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>Rapport Annuel 2010 (C.D. (90) 2), UNIDROIT 2010 - S78B/CME/1/Doc. 4, DC11/DEP/Doc. 1</i>

INTRODUCTION

1. La Convention d'UNIDROIT sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés (ci-après dénommée "la Convention de Genève sur les titres") a été adoptée lors de la séance finale de la session finale de la Conférence diplomatique pour l'adoption d'une Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés (Genève, 5-9 octobre 2009). A l'issue de la procédure mise en place pour la vérification du texte de la Convention et des Résolutions adoptées par la Conférence (modifications linguistiques pour assurer la concordance des textes dans les deux langues officielles seulement), ces textes sont devenus authentiques et ont été mis en ligne sur le site Internet d'UNIDROIT ¹. Les versions non officielles chinoise et espagnole figurent également sur le site.

¹

Convention: <http://www.unidroit.org/french/conventions/2009intermediatedsecurities/convention.pdf>
Acte Final: <http://www.unidroit.org/french/conventions/2009intermediatedsecurities/finalact.pdf>

2. A ce jour, la Convention compte un Etat signataire, le Bangladesh. En septembre 2010, le Conseil fédéral du Nigéria (*Nigerian Federal Cabinet*) a donné son approbation à la signature de la Convention de Genève sur les titres et de la Convention de La Haye sur la loi applicable à certains droits sur des titres détenus auprès d'un intermédiaire.

FINALISATION DU COMMENTAIRE OFFICIEL

3. Conformément à la Résolution No. 2, adoptée à la fin de la session finale, le Secrétariat, en consultation avec le Président et trois membres du Comité de rédaction, le tout coordonné par un Comité pilote, a préparé les révisions et adjonctions nécessaires au projet de Commentaire officiel afin de refléter les principes de base et les questions pertinentes considérées par la Conférence diplomatique comme devant être traitées dans le Commentaire officiel. Le projet de version finale du Commentaire Officiel a, selon la procédure prévue par la Conférence diplomatique, été distribué le 12 août 2010 à tous les Etats ayant participé aux négociations et aux observateurs, avec invitation à faire des commentaires dans un délai de quatre mois.

4. Plusieurs Etats et observateurs ont soumis des commentaires sur le projet dont la teneur implique des modifications du texte actuel du Commentaire. Le Secrétariat, toujours en consultation avec le Président et des membres du Comité de rédaction, poursuit par conséquent les travaux de finalisation du Commentaire officiel qui est sur le point d'être soumis au Comité pilote. Le Secrétariat espère pouvoir disposer de la version finale révisée à la fin du premier semestre 2011 en vue de sa publication dès que possible.

PROJET DE MEMORANDUM DES DECLARATIONS

5. Le Secrétariat a également préparé un projet de *Memorandum des déclarations* contenant un certain nombre de questions d'ordre pratique qu'il est conseillé aux Etats contractants de prendre en considération lors d'une signature, ratification, acceptation, approbation de la Convention, ou adhésion. S'inspirant du projet de Commentaire Officiel sur la Convention, le projet de *Memorandum des déclarations* fournit des informations sur les déclarations, plus précisément sur leur portée, leur but et leur teneur, ainsi que sur les étapes à suivre pour les déposer. Le projet de *Memorandum des déclarations* prend en considération l'expérience du Secrétariat d'UNIDROIT en tant que Dépositaire de conventions internationales, comme spécifié, par exemple, dans les *Declarations Memoranda* concernant la Convention du Cap et ses Protocoles. Ce projet de *Memorandum des déclarations*, dont une version préliminaire a été préparée pour la session du Conseil de Direction pour information, sera finalisé par le Secrétariat après l'achèvement du Commentaire Officiel.

PROMOTION DE LA CONVENTION DE GENEVE

6. Dans sa Résolution No. 3, adoptée à la clôture de la session finale, la Conférence diplomatique demandait à UNIDROIT, en sa qualité de Dépositaire de la Convention, de déployer les meilleurs efforts pour organiser des activités de promotion pour mieux faire connaître la Convention, vérifier son adéquation avec les développements pertinents qui pourraient intervenir dans les conditions du marché et les tendances de la réglementation des marchés, et pour encourager son entrée en vigueur à bref délai.

a) *Première réunion du Comité sur les marchés émergents et les questions de suivi et de mise en œuvre de la Convention sur les titres*

7. Le Secrétariat a convoqué la première réunion des Etats et des observateurs représentés au Comité sur les marchés émergents et les questions de suivi et de mise en œuvre² à Rome du 6 au 8 septembre 2010 afin d'examiner l'accueil réservé à la Convention de Genève sur les titres dans les différents pays et d'examiner des propositions concrètes en vue de sa promotion (voir le rapport de cette réunion dans le document UNIDROIT 2010 – S78B/CME/1/Doc. 4). Environ 90 personnes ont participé à cette réunion, représentant des Gouvernements, des organisations internationales et autres. Les deux premiers jours de réunion du Comité ont été consacrés à un Colloque sur le droit des marchés financiers dont le Secrétariat a publié plusieurs présentations dans le numéro 2010-3/4 de la *Revue de droit uniforme* (voir le programme en Annexe I au présent document). Le dernier jour, la participation aux travaux du Comité a été restreinte aux seuls membres du Comité et aux délégués des Etats membres d'UNIDROIT en qualité d'observateurs pour examiner les points suivants: a) le projet de kit en vue de l'adhésion à la Convention de Genève sur les titres; b) l'accueil réservé à la Convention dans les divers pays et les propositions avancées en vue de sa promotion; c) la portée d'un éventuel guide législatif sur les principes et les règles susceptibles d'accroître les transactions sur les marchés émergents (voir le document C.D. (90) 5 b)). et d) le projet d'élaboration d'un nouvel instrument international sur la compensation des instruments financiers (voir le document C.D. (90) 5 c)).

b) *Séminaires de promotion*

8. Le Secrétariat essaie de promouvoir la Convention autant que possible, notamment en participant à des conférences et colloques dont voici certains exemples:

- Congrès intitulé "*Intermediated Securities – The Geneva Securities Convention, the European Securities Law Directive and their Impact on Securities Laws of selected European Jurisdictions*", organisé à Luxembourg par la Faculté de Droit, d'Economie et de Finance de l'Université de Luxembourg et par le Centre de Droit Bancaire et Financier de l'Université de Genève les 23 et 24 septembre 2010, avec la participation du Secrétaire Général d'UNIDROIT;

- Conférence intitulée "*Intermediated securities risk in Europe and beyond*", organisée par la *UK Foundation for International Uniform Law* dans les bureaux du cabinet Freshfields Bruckhaus Deringer de Londres le 30 mars 2011;

- Symposium international intitulé "*Civil Law and Economics 2020: Development and Harmonisation Perspectives of International Economic and Trade Legislation*", organisé par l'Université du Costa Rica et l'Institut de droit privé (Fédération de Russie) sous les auspices du Ministère des affaires étrangères du Costa Rica et de l'Ambassade de la Fédération de Russie au Costa Rica, les 7 et 8 avril 2011 en présence de participants venus du Costa Rica, de la Fédération de Russie, d'Unidroit, de la Chine, d'Italie, des Etats-Unis d'Amérique et des Pays-Bas.

ACTION DEMANDEE

9. *Le Secrétariat invite le Conseil à prendre note des progrès réalisés dans la révision du projet de Commentaire officiel sur la Convention de Genève sur les titres, ainsi que des activités de promotion de la Convention.*

² Le Comité sur les marchés émergents et les questions de suivi et de mise en œuvre est co-présidé par M. Alexandre Pinheiro dos Santos (Brésil) et Mme Niu Wenjie (Chine). Les pays suivants sont membres du Comité: Afrique du Sud, Argentine, Cameroun, Chili, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Inde, Japon, Nigéria, République de Corée et l'Union européenne. L'Indonésie, la Banque centrale européenne, la Conférence de La Haye de droit international privé, EuropeanIssuers et la Trade Association for the Emerging Markets ont été admis en tant qu'observateurs.

ANNEXE I**COLLOQUE**

**LE DROIT DES TRANSACTIONS PORTANT SUR LES TITRES
ET LES MARCHES EMERGENTS: LEÇONS TIREES DE LA CRISE FINANCIERE
ET ORIENTATIONS A LONG TERME**

Villa Aldobrandini, Via Panisperna 28, 00184 Rome
6 -7 septembre 2010

PROGRAMME

**LUNDI 6 SEPTEMBRE 2010
ACCROITRE LA TRANSPARENCE ET LA PROTECTION DE L'INVESTISSEUR SUR LES
MARCHES FINANCIERS**

9h00 – 10h00	Arrivée et inscription des participants
10h00 – 10h30	Session d'ouverture
<i>Président</i>	S.E. M. l'Ambassadeur Patrick HENNESSY, Président de la 65ème session de l'Assemblée Générale d'UNIDROIT
	<i>Allocution de bienvenue</i> – M. José Angelo ESTRELLA FARIA, Secrétaire Général, UNIDROIT
	<i>Allocutions d'ouverture</i>
	M. Alexandre PINHEIRO DOS SANTOS, Procureur Général, Commission brésilienne des valeurs mobilières (CVM), Rio de Janeiro
	Mme NIU Wenjie, Directeur, Département des affaires juridiques, China Securities Depository and Clearing Corporation Ltd (SD&C), Beijing

10h30 – 13h00

1^{ère} session - Mesures juridiques pour dissuader les manipulations et autres pratiques commerciales déloyales (y compris les opérations d'initiés)

Président

Professeur Herbert KRONKE, Université de Heidelberg, ancien Secrétaire Général d'UNIDROIT

La transparence en matière de propriété sur les titres entre règles impératives et solutions contractuelles – *Professeur Luca ENRIQUES, Commissaire Consob, Rome*

L'Accord multilatéral OICV portant sur la consultation, la coopération et l'échange d'informations (*IOSCO MMoU*): un standard international pour les transactions sur les titres – *Mme Rita CUNHA, OICV-IOSCO, Madrid*

12h30 – 13h00

Observations/Questions des participants

13h00 – 14h30

Déjeuner

14h30 – 18h30

2^{ème} session

Président

M. Hans KUHN, Directeur, Banque nationale suisse

14h30 – 16h00

Traitement juste et équitable des détenteurs de titres (y compris dans le contexte des offres publiques d'achat)

Les règles concernant les OPA pour les sociétés cotées en bourse: questions fondamentales – Professeur Peter DORALT, ancien Président, Commission autrichienne des offres publiques d'achat

La protection des investisseurs dans le contexte des OPA – *Professeur Alain PIETRANCOSTA, Université de Paris I*

La réglementation des émetteurs après la crise financière – *M. Carmine DI NOIA, Directeur Général adjoint, Assonime*

16h00 – 16h30

Observations/Questions des participants suivies de rafraichissements

16h30 – 18h00

Les organismes de placement collectif: la protection des avoirs de la clientèle, la prévention des conflits d'intérêts et la responsabilité

OPCs: prévention des conflits d'intérêts, protection des avoirs et responsabilité – *Mme Isabelle LEBBE, Cabinet Arendt & Medernach, Luxembourg*

La Convention de Genève et la réglementation financière: au-delà des titres intermédiés – *Professeur Charles W. MOONEY, Jr., Université de Pennsylvanie, Philadelphie*

18h00 – 18h30 Observations/Questions des participants
 18h30 – 20h00 Vin d'honneur

MARDI 7 SEPTEMBRE 2010
LE CADRE JURIDIQUE DES TRANSACTIONS PORTANT SUR LES TITRES DANS LES
MARCHES EMERGENTS: LA CONVENTION DE GENEVE SUR LES TITRES ET AU-DELA

9h00 – 11h00 **1^{ère} session - Les transactions portant sur des titres et le droit des sociétés: que sont les "titres" et qui en sont les détenteurs ?**

Président

Professeur Hideki KANDA, Université de Tokyo

Le droit des sociétés et la Convention de Genève: pomme de discorde ? – M. Hubert de VAUPLANE, Directeur juridique Crédit Agricole S.A., Paris

Tendances et modèles en droit brésilien – Mme Nora RACHMAN, Experte en droit des valeurs mobilières, São Paulo

Qui est l'actionnaire ? Actionnaires, titulaires de comptes et *nominees* – Professeur Luc THÉVENOZ, Université de Genève

10h30 – 11h00 Observations/Questions des participants suivies de rafraichissements

11h30 – 13h00 **2^{EME} session - Les transactions portant sur les titres et le droit de propriété: modèles de détention et droits des titulaires de comptes**

Président

Professeur Charles W. MOONEY, Jr., Université de Pennsylvanie, Philadelphie

Ecritures en compte et droit de propriété – Professeur Hideki KANDA, Université de Tokyo

Acquisition et disposition de titres intermédiés: interactions entre la Convention et le droit national – Professeur Francisco J. GARCIMARTÍN ALFÉREZ, Université Rey Juan Carlos, Madrid

Les sûretés en vertu de la Convention de Genève sur les titres – Questions optionnelles ou non traitées par la Convention – M. Michel DESCHAMPS, McCarthy Tétrault, Montréal

Fraude et erreur en vertu de la Convention et en droit anglais – M. Guy MORTON, Cabinet Freshfields, Londres

12h30 – 13h00 Observations/Questions des participants

13h00 – 14h30 Déjeuner

14h30 – 16h30

3^{ème} session - Insolvabilité et responsabilité des intermédiaires*Président*

Professeur Luc THÉVENOZ, Université de Genève

Insolvabilité transfrontalière: conséquences sur la détention et le règlement-livraison des titres – *M. Wouter BOSSU, Département juridique, Fonds monétaire international*

La répartition des pertes en cas d'insolvabilité d'un intermédiaire – *M. José M. GARRIDO, Private Sector and Infrastructure Practice Group (LEGPS), Banque mondiale*

Le développement des titres intermédiés et du droit de l'insolvabilité dans les économies en transition – *Professeur Alexander BIRYUKOV, Université nationale de Kiev*

16h00 – 16h30

Observations/Questions des participants suivies de rafraichissements

16h30 – 18h30

4^{ème} session – Les structures de gouvernance et la réglementation des systèmes de règlement-livraison et de compensation de titres*Président*

M. Alexandre PINHEIRO DOS SANTOS, Procureur Général, Commission brésilienne des valeurs mobilières (CVM), Rio de Janeiro

Les implications de la législation de réforme financière récente pour la réglementation des systèmes de compensation et de règlement-livraison aux Etats-Unis – *M. Michael SCHUSSLER, Federal Reserve Bank de New York*

Quelques aspects internationaux de la réglementation des infrastructures des marchés financiers – *M. Konstantinos TOMARAS, Commission européenne*

Les défis que pose la création d'un système de règlement-livraison efficace dans un marché émergent – *M. Kennedy AIGBEKAEN, Commission des valeurs mobilières du Nigéria*

18h00 – 18h30

Observations/Questions des participants

18h30 – 19h00

Session de clôture*Professeur Berardino LIBONATI, Président d'UNIDROIT**M. José Angelo ESTRELLA FARIA, Secrétaire Général d'UNIDROIT*